



Les articles

● Les **articles** font partie de la classe des déterminants. Le déterminant est un mot placé devant le nom. Il indique le **genre** (masculin ou féminin) et le **nombre** (singulier ou pluriel) de ce nom.

● Il existe plusieurs sortes d'articles :

- Les **articles indéfinis (un, une, des)** se placent devant un nom dont on n'a pas encore parlé, qu'on ne connaît pas encore.

⇒ *Il y avait des femmes* → L'article **des** ne détermine pas précisément de quelles femmes il s'agit.



Parfois, quand l'article indéfini pluriel est séparé du nom par un adjectif, on utilise **de** ou **d'** à la place de **des** : *des peintres* → *de célèbres peintres* → *d'incroyables peintres*

- Les **articles définis (le, la, l', les)** se placent devant un nom dont on a déjà parlé, que l'on connaît de manière précise.

⇒ *Les femmes du village* → L'article **les** détermine précisément de quelles femmes il s'agit.

Devant une voyelle ou un h muet, on utilise l'**article défini élide l'** : *l'île, l'heure*



On ne peut pas dire « à le », « à les », « de le », « de les ». On est obligé de contracter les deux mots. On obtient ainsi **des articles définis contractés (du, au, aux, des)** :

à + le = au à + les = aux de + le = du de + les = des

Je vais au village. Il va aux champs. les habitants du village les feuilles des arbres

- Les **articles partitifs** sont employés devant les noms de choses pour indiquer **une quantité indéterminée** : *du bois - du pain.*

| | singulier | | pluriel |
|--------------------|-----------|---------|-----------|
| | masculin | féminin | |
| indéfinis | un | une | des -de |
| définis | le - l' | la - l' | les |
| définis contractés | du - au | | des - aux |
| partitifs | du | | |